

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 7-11 novembre 2005

PROGRAMMES DE PAYS

Point 7 de l'ordre du
jour

PROJET DE DESCRIPTIF DE PROGRAMME COMMUN DE PAYS POUR LE CAP-VERT (2006–2010)

Pour information*



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2005/7-B
1er août 2005
ORIGINAL: FRANÇAIS

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Nations Unies

WFP/EB.2/2005/7-B

**Programme alimentaire mondial**

Distr. générale

1^{er} août 2005

Original: français

Deuxième session ordinaire de 2005

7-11 novembre 2005

Point 7 de l'ordre du jour

**Projet de descriptif de programme commun de pays
pour le Cap-Vert (2006-2010)****Résumé*

Le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Cap-Vert a été préparé suite à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, datée du 22 décembre 2004 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et aux autres résolutions qui demandent une simplification des procédures des Nations Unies afin de réduire le fardeau des programmes de pays.

Ce document, soumis aux conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, contient un résumé du programme commun et une matrice des résultats du programme commun, qui sont basés sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Les matrices des résultats spécifiques à chaque agence sont soumises aux conseils respectifs dans quatre additifs spécifiques. La matrice des résultats du PNUAD est disponible sur les sites Internet de chaque agence.

* Ce projet de descriptif de programme commun de pays pour le Cap-Vert sera soumis par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM à leurs conseils d'administration respectifs sous les symboles suivants : DP/DCP/CPV/1-DP/FPA/CCP/CPV/5; E/ICEF/2005/P/L.31; et WFP/EB.2/2005/7-B.

Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
	<i>s</i>	
I. Analyse de la situation	1–11	5
II. Coopération passée et enseignement tirés	12–16	7
III. Priorités, stratégies et objectifs de développement national	17–21	9
IV. Réponse du système des Nations Unies	22–34	9
A. Stratégie	22–28	9
B. Programme proposé et effets du programme	29–34	11
V. Gestion du programme	35–40	14
VI. Suivi et évaluation	41–46	14
 Annexes		
I. Données de base		16
II. Matrice des résultats du programme commun du PNUD, FNUAP, UNIFEM et du PAM		18

Acronymes

AN	Assemblée nationale
APD	Aide publique au développement
ANMCV	Association nationale des municipalités du Cap-Vert
BCP	Bilan commun de pays
BCV	Banque du Cap-Vert
BEP	Bureau d'études et de planification
BIT	Banque internationale du travail
CAD	Comité d'aide au développement
CCCD	Commission de coordination de lutte contre la drogue
CCS-SIDA	Comité de coordination de lutte contre le sida
CNDH	Conseil national des droits humains
CNE	Commission nationale des élections
CVT	Cabo Verde telecom
DECRP	<i>Documento de Estratégia para o Crescimento e a Redução da Pobreza</i> (Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté)
DGAE	Direction générale d'appui aux élections
DGCI	Direction générale de la coopération internationale
DGDT	Direction générale du développement touristique
DGP	Direction générale du plan
DSSA	Direction des services de sécurité alimentaire
EBI	Enseignement de base intégré
GEP	Bureau d'études et de planification
ICASE	Institut capverdien d'action sociale et scolaire
ICF	Institut de la condition féminine
ICM	Institut capverdien des mineurs
IDC	Indice des prix aux consommateurs
IDRF	Enquête sur les dépenses et les revenus des ménages
INPS	Institut national de prévoyance sociale
INAG	Institut national d'administration et de gestion
INE	<i>Instituto nacional de estatística</i> (Institut national des statistiques)
INGRH	Institut national de gestion des ressources hydriques

MAAP	Ministère de l'Environnement, agriculture et pêches
MEVRH	Ministère de l'Éducation et valorisation des ressources humaines
MREAP	Ministère de la Réforme de l'État et de l'administration publique
NOSI	<i>Núcleo operacional dos sistemas de informação</i>
NTIL	Nouvelles technologies de l'information et de la communication et transformation du Cap-Vert
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PANAE	Plan d'action national pour l'environnement
PAM	Programme alimentaire mondial
PCP	Programme commun de pays
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
RMP	<i>Rede das Mulheres parlamentares</i> (Réseau des femmes parlementaires)
RNDH	Rapport national sur le développement humain
RPPD	Réseau des parlementaires en population et développement
SED	Secrétariat d'État à la décentralisation et au développement régional
SEJS	Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux sports
SNPC	Service national de protection civile
STAD	Secrétariat technique d'appui au développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

I. Analyse de la situation

1. Le Cap-Vert, archipel de 4 033 kilomètres carrés (10 îles dont 9 habitées) situé entre l'Atlantique Nord et l'Atlantique Sud à quelques 500 kilomètres des côtes du Sénégal, était peuplé de 450 489 habitants en 2002 pour un taux de croissance démographique estimé à 2,4 % en moyenne par an. Le taux d'urbanisation est de 53,7 %, et l'île de Santiago concentre 54 % des habitants du pays tandis que Praia, la capitale, localisée dans cette île, regroupe environ un quart de la population capverdienne. Cette population est marquée par un processus de transition démographique se traduisant déjà par la diminution de l'indice synthétique de fécondité de 7,1 enfants par femme en 1979-1980 à 4 en 2000.

2. L'analyse menée par le système des Nations Unies dans le cadre du bilan commun de pays (BCP), en vue de l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2006-2010, a relevé que, d'une part, des progrès sensibles ont été réalisés par le pays dans la satisfaction des droits civiques, politiques, économiques et sociaux, et que, d'autre part, les perspectives étaient prometteuses en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015. En effet, avec un produit intérieur brut (PIB) réel par habitant de 1 420 dollars des États-Unis en 2002, le Cap-Vert se distingue en Afrique subsaharienne par ses performances de croissance et de développement humain. Ainsi, la croissance du PIB réel par habitant a été en moyenne par an de l'ordre de 3,9 % de 1992 à 2000 et d'un peu plus de 2,5 % sur la période 2000-2004. L'indicateur du développement humain a augmenté de 0,587 en 1990 à 0,670 en 2002. Le taux de pauvreté absolue a reculé de 49 % en 1989 à 36,7 % en 2002 en dépit de l'accroissement des inégalités comme attesté par l'augmentation du coefficient de Gini de 0,43 en 1989 à 0,59 en 2002.

3. Le défi majeur auquel le Cap-Vert sera confronté est celui lié aux conséquences immédiates, directes ou indirectes découlant de sa sortie de la liste des pays les moins avancés (PMA). En effet, membre du groupe des PMA depuis 1977, et après avoir satisfait consécutivement à deux des trois critères de sortie de la liste en 1994, 1997, 2000, ainsi que lors de la dernière revue en 2004, le Cap-Vert est désormais appelé à quitter le groupe des PMA au début de l'année 2008. Les critères pour lesquels les performances capverdiennes ont été qualifiées de satisfaisantes sont ceux du revenu par habitant et du capital humain tandis que celui de la vulnérabilité économique provenant de la forte instabilité agricole et de la faible diversification de l'économie souligne le lourd handicap du pays. Le caractère archipélagique du Cap-Vert, et donc sa discontinuité territoriale, associé au climat sahélien et la faible superficie des terres arables y contraignent l'agriculture à des niveaux de production ne couvrant que moins de 20 % de la demande en produits alimentaires du pays. Le dynamisme de l'économie capverdienne, fondé sur l'aide publique au développement (APD) et les transferts de son émigration, reste réellement vulnérable.

4. Consciente des risques auxquels les pays seraient exposés en cas de perte brutale des avantages multiples que leur confère l'appartenance au groupe des PMA, l'Assemblée générale, dans sa résolution 59/209 du 20 décembre 2004, a préconisé l'adoption, par les pays qui sortent des PMA et en étroite collaboration avec leurs partenaires au développement, d'une stratégie de « sortie en douceur », et proposé une période de sursis de trois ans pour la préparation de ladite stratégie. Pour le Cap-Vert, l'élaboration d'une telle stratégie engage tout à la fois le Gouvernement et la communauté internationale,

particulièrement le système des Nations Unies, qui doit apporter les supports adéquats pour sa mise en œuvre.

5. En matière de gouvernance démocratique, nombreux sont les défis, et les différents gouvernements du Cap-Vert ont su inscrire une volonté constante au cours des dernières décennies, posant les jalons d'une culture démocratique garante de stabilité et marquée par une alternance démocratique sans heurt. La gouvernance démocratique capverdienne repose sur des acquis qui nécessitent un accompagnement systématique dans le but de consolider la cohésion sociale et d'offrir un espace de participation citoyenne accrue dans la gestion des affaires publiques. Plus particulièrement, il importe de souligner que le caractère insulaire du pays incite à l'innovation dans la gestion décentralisée : les nombreuses inégalités d'une île à l'autre sont à la fois des défis et des opportunités en vue d'un développement national et sous-régional équitable.

6. En ce qui concerne le crime en général, le pays dans son ensemble est calme et stable, à l'abri pour le moment des soubresauts du terrorisme international ou de la grande criminalité (attaques à mains armées, enlèvements, etc.) de même que de hauts faits de corruption, notamment dans la gestion des affaires publiques. Cependant, le Cap-Vert constitue un point de transit pour le trafic de drogues à partir de l'Amérique du Sud vers les marchés de l'Europe et de l'Afrique de l'Ouest. On dénote également une croissance de la petite criminalité (vols à la sauvette, cambriolages, etc.) et de l'insécurité publique qui menace la quiétude des citoyens. Par conséquent, le combat contre la criminalité et le maintien de la sécurité publique constituent une préoccupation constante pour garantir la sécurité des personnes et des biens. Le Gouvernement est fermement engagé à lutter contre les problèmes d'insécurité et attend l'appui des Nations Unies pour l'y aider et pour améliorer le système de protection sociale.

7. La lutte contre la pauvreté et les inégalités constituent un grand défi posé aux autorités capverdiennes, car malgré une certaine vitalité économique, les vulnérabilités demeurent importantes. Elles se traduisent par le peu de possibilités de s'inscrire dans une économie formelle durable et une faible mise en valeur des diversités insulaires de développement. Les inégalités sociales et spatiales limitent le degré de satisfaction des droits humains, particulièrement sociaux et économiques. Dans un tel contexte, les populations se maintiennent dans des sphères d'actions traditionnelles, peu rentables au détriment même de la protection des sources de revenus potentiellement pérennes. Les femmes chefs de ménage sont particulièrement affectées par cette situation dans la mesure où 53 % des ménages sous leur direction vivaient dans la pauvreté en 2002. La pauvreté, source d'exclusion sociale, entrave le processus d'élargissement des choix individuels et collectifs. L'un des défis est de trouver un équilibre entre le savoir traditionnel et les exigences individuelles et collectives pour adopter des comportements responsables, garantissant l'avenir et le bien-être des enfants du pays en particulier, et des populations en général.

8. Les principes d'équité et de justice sociale apparaissent comme des conquêtes permanentes pour lesquels des efforts continus doivent être déployés pour faire progresser la satisfaction des droits humains au Cap-Vert.

9. La préservation de l'environnement, qui est au cœur des processus de développement durable et gage d'équité entre les générations, est confrontée au Cap-Vert par la fragilité de la stabilité écologique et environnementale pouvant subir des catastrophes et désastres. La position géographique du pays, la rareté de ses ressources naturelles et des ressources d'énergie non renouvelables, le climat de type sahélien sont autant de facteurs de vulnérabilité qui limitent le développement du Cap-Vert. Le manque de terre arable conduit à une intensive

utilisation des sols et accélère de ce fait leur érosion; 10 % du territoire, soit à peine 40 000 ares, est propice à l'agriculture. À cela il faut ajouter les conséquences de la forte pression exercée sur l'environnement par les populations du fait de la pauvreté et de sa croissance annuelle de 2,4 % menaçant ainsi l'équilibre environnemental. Les grands défis actuels se posent aux niveaux des changements climatiques et de la protection des zones côtières et de la biodiversité. Le nouveau plan d'action national pour l'environnement (« PANA II ») a bien identifié et pris en compte ces nouveaux défis.

10. L'éducation universelle est atteinte, mais subsistent cependant des problèmes de qualité, de formation des enseignants et d'accueil dans le cycle secondaire et en matière de formation professionnelle et supérieure. Les enfants issus des milieux pauvres connaissent aussi des difficultés pour la poursuite de leurs études, ce qui les conduit à intégrer le marché du travail sans formation, les exposant ainsi précocement au chômage, avec une large proportion de filles. Le capital humain touche aussi d'autres aspects et groupes souvent peu ciblés, tels que la notion de famille alors que les femmes sont majoritaires et sont chefs de famille, l'importance des flux migratoires et l'espace donné aux réfugiés venus de la sous-région et leur intégration, les besoins des populations vieillissantes.

11. L'amélioration de la santé est sensible et se traduit par la réduction de la mortalité maternelle et celle des enfants âgés de moins de 5 ans avec pour impact notable l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance. Malgré ces progrès, on note au cours des dernières années, une plus faible performance du système de santé. Ainsi, on observe une diminution des taux de vaccination des enfants âgés de moins d'un an et des femmes enceintes, l'émergence ou la réapparition de maladies transmissibles comme le sida et la tuberculose et à l'accroissement de maladies non transmissibles comme le cancer et les maladies cardiovasculaires. Le nombre élevé de grossesses précoces et non désirées pose un problème grave de santé reproductive qui interpelle à la fois les pouvoirs publics, la société civile, notamment les associations féminines, les parents et les partenaires au développement. La lutte contre le sida n'a pas encore produit de résultats significatifs, la tendance à l'extension de l'épidémie est préoccupante (le taux d'incidence des nouveaux cas est passé de 8 pour 100 000 habitants en 1997 à 34 pour 100 000 en 2000). Au Cap-Vert, le VIH/sida est considéré comme une épidémie généralisée à faible prévalence. Au niveau de la santé un appui sera apporté aux réformes devant permettre d'assurer un équilibre financier du secteur, une plus grande accessibilité des populations démunies, une lutte renforcée contre les maladies non transmissibles, le contrôle de la tuberculose, du sida et du paludisme et l'amélioration de la santé de la reproduction et infantile.

II. Coopération passée et enseignements tirés

12. Tout au long de leur coopération passée avec le Cap-Vert, et plus particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD 2002-2005, les quatre agences des Nations Unies participant au modèle de bureau conjoint (le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM)) ont accumulé des expériences diverses et dans des domaines fondamentaux de la promotion et la protection des droits humains. À ce titre, elles ont bâti des partenariats nationaux et internationaux, mobilisé des ressources humaines et financières,

promu le dialogue des politiques et des stratégies de développement. Les expériences acquises, notamment dans les domaines de la gouvernance, de la lutte contre la pauvreté, de la protection de l'environnement, de l'accès aux services sociaux de base et de la lutte contre le VIH/sida seront mises à profit.

13. Dans le domaine de la gouvernance, les interventions du système des Nations Unies, notamment ces quatre agences, ont permis d'obtenir des résultats tangibles dans le dialogue des politiques (PNUD) et le renforcement des capacités nationales, les droits humains (PNUD, FNUAP, UNICEF), la réforme de l'administration et la décentralisation (PNUD) et la bonne gestion de l'économie et du développement (PNUD, FNUAP). L'appui en faveur de la lutte contre la pauvreté s'est focalisé sur la promotion de l'emploi (PNUD), la sécurité alimentaire (PAM) et la gestion des ressources naturelles (PNUD). L'accès aux services sociaux de base s'est vu facilité par le FNUAP, l'UNICEF et le PAM dans les sous-secteurs de l'éducation et de la santé; l'UNICEF et le PNUD intervenant également dans le sous-secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. La lutte contre le VIH/sida a été l'objet des interventions du PNUD, de l'FNUAP et de l'UNICEF.

14. Agissant individuellement et selon leur mandat ou collectivement dans les domaines suscités, les agences n'ont pas suffisamment utilisé les avantages de l'harmonisation des messages et du plaidoyer ainsi que du dialogue concerté dans les appuis multiformes apportés à la partie nationale. Cependant, les bases existaient : les partenaires, les zones d'interventions et les populations cibles ont le plus souvent été les mêmes; les programmes et projets de développement mis en œuvre ont poursuivi à certains égards des objectifs communs dans des secteurs et régions identiques. Cette faiblesse de concertation et de partenariat a alourdi les procédures et ralenti la capacité de réponse, mais aussi à une utilisation non optimale des ressources des Nations Unies.

15. De ce constat peu complaisant, des leçons ont été tirées. La coopération passée a donc permis de reconnaître et de valoriser les vertus d'une meilleure coordination, l'intégration et l'articulation des interventions par la simplification des procédures de gestion administrative et financière et de faire ressentir les besoins de disposer d'une stratégie commune de communication. Cette volonté d'harmonisation a conduit le système des Nations Unies au Cap-Vert vers l'harmonisation des cycles de programmation des agences à partir de janvier 2006 et à élaborer un premier PNUAD pour la période 2002-2005. La mise en œuvre du bureau commun pour les quatre agences à partir du 1^{er} janvier 2006 s'inscrit dans cette logique.

16. L'expérience multisectorielle et pluridimensionnelle de la coopération passée est également une des ressources d'accroissement de l'efficacité des futures interventions des agences en faveur du développement du pays. Elle permettra d'améliorer et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et d'atteindre les résultats escomptés.

III. Priorités, stratégies et objectifs de développement national

17. En vue de promouvoir une croissance économique équilibrée et équitable, et de lutter contre la pauvreté, le Gouvernement a élaboré son document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté [Documento de Estratégia para o Crescimento e a Redução da Pobreza (DECRP)]. Celui-ci a été formulé grâce aux objectifs et priorités nationales identifiés dans des documents de programmation nationale, élaborés sur la base de consultations élargies avec toutes les couches représentatives de la société capverdienne et les partenaires internationaux de développement. Ces documents sont : les Grandes options du plan (2002-2005) et le Plan national de développement, complétés par le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2004) ainsi que par des plans de développement sectoriels dans les domaines des droits humains, de l'éducation, de l'environnement, de la santé, du tourisme, de la justice, etc.

18. Ces documents poursuivent des objectifs communs de promotion de la bonne gouvernance, de développement du capital humain dont l'accroissement des initiatives privées, la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et le développement des infrastructures économiques et sociales.

19. Le DECRP reprend les objectifs et les ajuste par rapport aux défis qu'imposent la réduction de la pauvreté et la poursuite d'une croissance économique équitable. Il est composé de cinq axes stratégiques se résumant comme suit : a) promouvoir la bonne gouvernance; b) promouvoir la compétitivité en faveur de la croissance économique et la création d'emploi; c) développer et valoriser le capital humain; d) améliorer et développer les infrastructures de base, promouvoir l'aménagement du territoire et conserver l'environnement; e) améliorer le système de protection sociale, renforcer son efficacité et sa durabilité.

20. Par ailleurs et de façon explicite, la requête du Gouvernement adressée aux quatre agences stipule que les défis relatifs à : a) la sûreté publique; et b) à la décentralisation soient relevés. En effet, la sécurité est au cœur de la protection des droits humains, notamment le droit à la protection individuelle et collective et celle des biens; l'effectivité de la décentralisation des politiques sociales au niveau local enrichit la pleine participation des populations au développement local grâce à des capacités ciblées et accrues.

21. La consolidation des acquis du développement humain à travers la sortie durable du Cap-Vert de la catégorie des PMA constitue également l'une des principales préoccupations affirmée par le Gouvernement capverdien. Le Cap-Vert, qui a adhéré à la Déclaration du Millénaire, a fait de la réalisation des objectifs du Millénaire à l'horizon 2015 l'une de ses grandes priorités au même titre que sa stratégie de sortie en douceur du groupe des PMA.

IV. Réponse du système des Nations Unies

A. Stratégie

22. Afin de répondre aux préoccupations et priorités nationales ci-dessus et d'accompagner le Gouvernement à relever les défis majeurs de développement du pays, le système des Nations Unies a, dans le cadre d'un processus participatif impliquant l'ensemble de ses agences au Cap-Vert et la partie

nationale à travers les représentants du gouvernement et de la société civile, élaboré le PNUAD pour la période 2006-2010. Les domaines d'intervention retenus sont : la gouvernance démocratique; la lutte contre la pauvreté; la promotion de la durabilité de l'environnement; le développement du capital humain; et la protection sociale.

23. La stratégie d'intervention du système des Nations Unies au Cap-Vert a pour objectif essentiel de contribuer à la réalisation des cinq effets du PNUAD, à savoir : a) les institutions nationales veillent à l'application des politiques basées sur l'approche des droits humains et d'équité en vue de garantir la bonne gouvernance et le succès de la sortie du Cap-Vert des PMA; b) les communautés les plus vulnérables sont incluses et parties prenantes du processus de développement socioéconomique du pays; c) les populations et les institutions sont parties prenantes dans la gestion durable de l'environnement et veillent à l'application des principes du maintien de la qualité des ressources du milieu; d) les institutions nationales, municipales et la société civile assurent la prise en compte des droits à l'inclusion socioéconomique des populations dans le contexte de la transition sociodémographique en cours; e) les institutions nationales et municipales assurent un système de protection sociale efficace et durable.

24. À cet effet, cette stratégie vise, d'une part, à renforcer la contribution des Nations Unies au DECRP et, d'autre part, à consolider les acquis des interventions des agences respectives dans les domaines dans lesquels elles possèdent des avantages comparatifs comme l'appui à la formulation des politiques, le renforcement des capacités, la fourniture des réponses adaptées aux populations vulnérables.

25. Sur la base des matrices des résultats du PNUAD, incorporant l'ensemble des agences des Nations Unies actives au Cap-Vert, il a été extrait des matrices des résultats concernant exclusivement les quatre agences participant au modèle du bureau conjoint (voir les additifs respectifs soumis au Conseil d'administration de chaque agence).

26. Une information, éducation et communication adéquates et complémentaires des populations visées s'avèrent indispensables pour que celles-ci soient sensibilisées sur leurs droits et sur les responsabilités des institutions nationales et internationales et changent leurs attitudes et comportements face aux défis du développement. Il est également nécessaire de renforcer les capacités des institutions nationales pour leur permettre d'améliorer leur aptitude à répondre aux besoins des populations. Il convient également de développer les capacités des populations vulnérables qui leur permettent une meilleure intégration dans l'économie et la société. Les quatre agences ont décidé de poursuivre leur appui au Gouvernement dans la formulation des politiques et le suivi de leur mise en œuvre.

27. Par ailleurs et afin de mieux accomplir leur mandat d'appui à la stratégie du Cap-Vert de « sortie en douceur » du groupe des PMA, les quatre agences s'engagent à développer une démarche novatrice se fondant, entre autres, sur un partenariat étroit avec les institutions financières internationales autour des questions commerciales, de l'assistance financière et technique, de la mise en œuvre des nouvelles modalités de gestion, telles que recommandées par le Comité d'aide au développement (CAD). En vue d'accompagner le Gouvernement dans ses efforts de maintenir les régimes préférentiels auxquels il est actuellement éligible, les agences entreprendront un plaidoyer fort auprès de la communauté internationale.

28. Dans le même temps, les agences du bureau conjoint et le système des Nations Unies dans son ensemble appuieront les efforts du Gouvernement et du secteur privé visant à adapter l'appareil de production de manière à en améliorer les capacités de réponse de l'offre et à le rendre efficient et compétitif. La mobilisation des ressources additionnelles constitue aussi un volet majeur, surtout dans un contexte de faible mobilisation des ressources intérieures et de réduction de l'APD. Dans ce sens, l'action des quatre agences consistera à fournir les appuis techniques et financiers à travers l'organisation d'un dialogue régulier entre le Cap-Vert et ses partenaires au développement sur ces politiques de développement et les moyens appropriés pour les réaliser. Ce dialogue pourrait être organisé sous la forme de réunions consultatives globales ou thématiques avec la collaboration des partenaires stratégiques. Les quatre agences contribueront également au renforcement des capacités nationales en vue de leur adaptation aux nouvelles modalités de transfert de ressources pour l'aide au développement notamment en matière d'aide financière.

B. Programme proposé et effets du programme

Tableau budgétaire récapitulatif

<i>Composantes du programme</i>	<i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>				<i>Total</i>
	<i>PNUD</i>	<i>FNUAP</i>	<i>UNICEF</i>	<i>PAM</i>	
Consolidation de la gouvernance démocratique	3 450	900	300	176	4 826
Promotion de la croissance et des opportunités économiques pour les plus vulnérables	1 805	750	–	–	2 555
Gestion durable de l'environnement, prévention et réponse aux catastrophes	10 450	100	–	–	10 550
Développement du capital humain et réforme du secteur social	1 280	2 570	1 900	5 432	11 182
Amélioration de l'efficacité et durabilité du système de protection sociale	100	–	2 300	–	2 400
<i>Total au programme</i>	–	930	950	–	1 880
Total	17 085	5 250	5 450	5 608	33 393

29. Le programme commun vient en appui aux efforts du Gouvernement du Cap-Vert dans sa lutte contre la pauvreté, définie comme la principale stratégie de développement du pays pour la période 2006-2010. Sur la base de l'expérience passée qui exige d'éviter tout émiettement et toute dispersion préjudiciable des activités, et en tenant compte du faible niveau des ressources disponibles, le programme proposé s'appuiera sur une stratégie visant essentiellement le renforcement des capacités institutionnelles, l'appropriation des politiques de développement, le plaidoyer pour l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, le dialogue et la mobilisation des ressources. Pour ce faire, il sera centré sur cinq composantes et en conformité avec les priorités du DECRP, à savoir : a) la consolidation de la gouvernance démocratique; b) la promotion de la croissance et des opportunités économiques des plus vulnérables; c) la gestion durable de l'environnement, la prévention et la réponse aux catastrophes; d) le développement du capital

humain et la réforme du secteur social; e) l'amélioration de l'efficacité et la durabilité du système de protection sociale.

Consolidation de la gouvernance démocratique

30. Dans le cadre du DECRP, les autorités nationales ont déjà identifié les besoins de réformes dans plusieurs secteurs ainsi que le besoin de renforcement de l'efficacité gouvernementale en appui à la sortie du pays de la catégorie des PMA. À la lumière de ces besoins, les quatre agences contribueront au renforcement de l'état de droit démocratique, la participation citoyenne, la promotion et le respect des droits humains de manière durable au Cap-Vert. De façon plus spécifique, les agences appuieront les efforts nationaux assurant une gestion efficace des affaires publiques. Les agences accompagneront les institutions nationales garantes de l'application des politiques basées sur l'approche des droits humains et de l'équité. La réponse commune des agences s'articulera autour de l'obtention des cinq effets significatifs suivants : a) les institutions et les populations définissent et appliquent des stratégies appropriées pour la consolidation des acquis socioéconomiques dans le contexte de la sortie du Cap-Vert des PMA; b) les capacités nationales sont renforcées pour lutter contre la drogue et assurer la sécurité des citoyens; c) les institutions nationales assurent l'application de l'égalité et l'équité des sexes dans les domaines politique, économique, social et culturel; d) les réformes de l'État et le renforcement des capacités institutionnelles et de la société d'information répondent mieux aux attentes des citoyens; e) le pouvoir décentralisé et de développement local répond de manière efficace et efficiente aux préoccupations socioéconomiques des populations locales.

Promotion de la croissance et des opportunités économiques pour les plus vulnérables

31. La lutte contre la pauvreté est le plus grand défi posé à la gouvernance des autorités capverdiennes. Face à cette situation, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire l'extrême pauvreté et la faim et de promouvoir les droits socioéconomiques. Dans cette lutte contre la pauvreté, les quatre agences envisagent leur contribution en accompagnant les efforts des autorités nationales destinés à impliquer davantage les populations les plus vulnérables dans le processus de développement socioéconomique équitable du pays et à favoriser leur accès à des moyens qui satisfassent durablement leurs besoins. Ainsi, les agences entendent apporter une réponse collective et effective pour la réalisation des trois effets suivants : a) les populations les plus vulnérables sont intégrées dans les mécanismes de développement à travers des politiques et programmes appropriés; b) les institutions nationales assurent l'intégration des variables démographiques dans les politiques et programmes de développement; c) la participation des populations vulnérables au développement et à la promotion entrepreneuriale est promue pour assurer leur meilleure insertion dans le tissu économique et social.

Gestion durable de l'environnement, prévention et réponse aux catastrophes

32. La préservation de l'environnement en tant qu'élément de l'équité entre les générations présente et future a conduit le Gouvernement à se fixer comme objectif de développer les infrastructures afin de promouvoir l'utilisation efficiente des terres et assurer la protection de l'environnement. Afin de le soutenir dans ces efforts, les quatre agences entendent contribuer à l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles et environnementales et à œuvrer de manière que les populations et les institutions soient parties prenantes dans la gestion durable de l'environnement et veillent à l'application des principes du maintien durable de la qualité des ressources. À cet égard, la réponse collective des agences s'organisera pour la réalisation des trois effets suivants : a) les institutions nationales appliquent les cadres stratégiques et légaux ainsi que les mécanismes de suivi et de gestion de l'environnement s'appuyant principalement sur les recommandations des conventions internationales; b) les populations sont impliquées dans la sauvegarde de la gestion des ressources naturelles en tant que patrimoine national et source de développement économique; c) les institutions nationales et la société civile assurent la gestion préventive et la réponse aux désastres ou catastrophes.

Développement du capital humain et la réforme du secteur social

33. En vue de contribuer au développement du capital humain au Cap-Vert, les quatre agences viseront d'ici 2010 à l'amélioration de la performance des services sociaux de base en vue d'une meilleure qualité des services et une plus grande accessibilité desdits services aux groupes les plus démunis. Il s'agira de veiller à ce que les institutions nationales, municipales et les organisations de la société civile assurent la prise en compte des droits à l'inclusion socioéconomique effective des populations dans le contexte de la transition démographique. La réponse commune des agences contribuera à soutenir les trois effets suivants : a) les populations les plus vulnérables exercent leurs droits à l'accès aux services d'éducation et de santé de qualité; b) les institutions nationales assurent la mise en œuvre et le suivi des progrès dans la réalisation des droits humains relatifs aux services sociaux de base; c) les institutions nationales et la société civile seront renforcées pour lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/sida.

Amélioration de l'efficacité et durabilité du système de protection sociale

34. Dans le cadre du DECRP, les autorités nationales ont reconnu l'importance de la protection sociale comme un élément clef de développement, lié étroitement aux autres composantes de la lutte contre la pauvreté. Les quatre agences, conscientes des vulnérabilités des populations et plus particulièrement des enfants et des femmes, ont retenu de concentrer leurs efforts sur l'amélioration des services et du système de protection de l'enfant. Il s'agira en plus de contribuer à assurer un environnement sain prenant en compte les besoins en eau potable. L'effet retenu pour y répondre est le suivant : les populations vulnérables, particulièrement les enfants et les adolescents, exercent leurs droits à la protection sociale, et à l'eau et l'assainissement.

V. Gestion du programme

35. Le Ministère des affaires étrangères, à travers sa Direction générale de la coopération internationale, assure la tutelle de l'ensemble des activités de coopération. Le Ministère des finances et du plan, à travers sa Direction générale du plan, coordonne le comité de pilotage du programme commun de pays (PCP) constituée des responsables des directions ministérielles. Ce comité est chargé de la planification, du suivi et de l'évaluation du PCP.

36. La Direction générale de la coopération internationale et la Direction générale du plan identifieront, avec les quatre agences, les partenaires de la société civile pour l'exécution des différentes composantes du PCP.

37. Les cinq composantes du PCP retenues favorisent une approche multisectorielle pour la mise en œuvre du programme ainsi qu'un travail de concertation entre le Gouvernement et les agences du système des Nations Unies. Pour chacune des cinq composantes programmatiques, un comité thématique assurera la coordination de la planification, l'exécution et la supervision. Ce comité sera présidé par une direction générale ministérielle. Les présidents des comités thématiques font partie du comité de pilotage du PCP. Ces comités émaneront des comités précédemment créés pour l'élaboration des documents du DECRP, du BCP et du PNUAD.

38. La coordination de l'équipe de pays des Nations Unies devra définir les rôles et responsabilités de chaque agence sur la base des effets et des produits que chacune d'elles s'est engagée à atteindre en appui au Gouvernement. Elle veillera également à maintenir les interventions en cohérence avec les matrices des résultats. Le coordinateur résident, en concertation avec le Gouvernement, mettra en place un mécanisme approprié de gestion et de suivi et évaluation au niveau du système des Nations Unies.

39. La gestion du PCP appliquera les nouvelles modalités de transfert des ressources (résolution 56/201 de l'Assemblée générale, du 21 décembre 2001). Les principes de bases sont l'harmonisation et la simplification des procédures entre les quatre agences du modèle du bureau conjoint en vue de mieux se focaliser sur les résultats. Quatre modalités de gestion sont proposées : le transfert direct des ressources; le paiement direct; le remboursement; et la gestion par agence. Le choix d'une modalité, ou toute combinaison de modalités, est contextuel.

40. Sur la base des matrices des résultats, chaque agence a extrait sa propre matrice de résultats (les matrices des résultats spécifiques à chaque agence sont soumises aux conseils respectifs dans quatre additifs spécifiques) pour lesquels elle assume la responsabilité de réalisation avec les partenaires gouvernementaux.

VI. Suivi et évaluation

41. Le suivi et l'évaluation du PCP seront assurés par le Secrétariat technique d'appui au développement (STAD) qui est également chargé du suivi du DECRP. Le système des Nations Unies fournira l'assistance technique au STAD. La coordination de la mise en œuvre du PCP sera assurée par une cellule de coordination qui sera créée conjointement par la Direction générale de la coopération internationale et la Direction générale du plan avec l'appui technique du système des Nations Unies. Cette cellule jouera le rôle de coordination entre le système des Nations Unies et les ministères sectoriels

impliqués dans la mise en œuvre du PCP. Le système des Nations Unies et la cellule de coordination conjointe organiseront des revues semestrielles de la mise en œuvre du PCP et du PNUAD. Ces revues feront partie de la revue nationale de mise en œuvre du DECRP et seront prises en compte dans la préparation des rapports annuels sur le DECRP. La structure de suivi et d'évaluation sera intégrée à celle développée pour le suivi du DECPD.

42. Le système des Nations Unies participera au renforcement des capacités des structures d'évaluation du DECRP et appuiera la mise en place d'une base de données pour permettre le suivi efficace du PCP, du PNUAD et du DECRP.

43. Le plan d'action du programme commun de pays, développé avec le Gouvernement pour une période de cinq ans, servira de base pour l'élaboration de plans de travail annuels par agence. Les plans de travail annuels contiendront les matrices de résultats et identifieront les besoins spécifiques en terme d'appui régional. Ils seront obligatoirement évalués au cours d'une revue annuelle conjointe, qui permettra de vérifier si les résultats sont progressivement atteints et de quelle manière ils le sont. Cette démarche implique que soient correctement définis des repères (quantitatifs et qualitatifs) ou critères de suivi et d'évaluation, permettant de mettre en évidence la contribution réelle du PCP par rapport à la réalisation des effets du PNUAD et des objectifs du DECRP.

44. Les membres de chaque comité thématique sont mis en réseau. Ils se réunissent tous les trimestres (et/ou au besoin) pour faire le point des activités relatives à leur thème. Ils transmettent leurs conclusions et recommandations à la Direction générale du plan, président du comité de pilotage qui se réunit tous les six mois (et/ou au besoin). Il sera également mis en réseau.

45. Les membres des comités thématiques et du comité de pilotage participeront aux visites de terrains et aux études d'évaluations des effets du PCP. À mi-parcours, le comité de pilotage devra procéder à l'évaluation du PNUAD et du programme commun des quatre agences pour examiner les résultats obtenus et faire des recommandations et ajustements en cas de besoin en terme de résultats, stratégies et budget. À la fin du cycle du PNUAD, le comité de pilotage définira les orientations et le cadre opérationnel de l'évaluation finale des effets obtenus et dégagera les axes futurs de coopération.

46. Afin de faciliter le suivi et l'évaluation du PCP, des indicateurs pour chaque effet et produit ont été identifiés ainsi que la source de vérification et l'identification des risques. Ce cadre de suivi et d'évaluation sera examiné chaque année au cours de la revue annuelle. Un plan intégré de suivi et d'évaluation quinquennal a été développé dans le PNUAD et servira de référence pour le PCP.

Annexe I

Données de base

	Indicateur	Année(s)	Source
Population et économie			
Population totale	450 489	2002	INE, Persp Dem
Femmes	232 516	2002	INE, Persp Dem
Hommes	217 973	2002	INE, Persp Dem
Population âgée de moins de 15 ans	183 006	2002	INE, Persp Dem
Population âgée de 65 ans et plus	28 178	2002	INE, Persp Dem
Population urbaine (%)	55,2	2002	INE, Persp Dem
Population rurale (%)	44,8	2002	INE, Persp Dem
PIB per capita (en dollars É.-U.)	1 420	2002	INE/FMI
Densité démographique (habitants/km ²)	111,7	2002	INE, Persp Dem
Nombre de familles	93 975	2000	INE, Cens 2000
Indice de développement humain (IDH)	0,670	2002	INE-RNDH 2003
Indice de pauvreté humaine	17,7	2002	INE-RNDH 2003
Dette externe effective accumulée (millions de dollars É.-U.)	348	2002	BCV
Taux moyen annuel de croissance économique 1990-2000 (%)	6,1 %	1990-2000	INE
Poids de l'agriculture, élevage, sylviculture, pêche dans le PIB (%) (prix constants pm)	8,5	2002	INE/FMI
Poids de l'industrie de transformation, électricité et construction dans le PIB (%) (prix constants pm)	16,2	2002	INE/FMI
Poids des services dans le PIB (%) (prix constants pm)	75,3	2002	INE/FMI
Population pauvre (%)	36,7	2002	INE-IDRF 01-02
Population très pauvre (%)	19,7	2002	INE-IDRF 01-02
Contribution directe des NTIC dans le PIB (prix courants du marché) (%)	5,9	2002	INE
Taux de chômage (%)	17,3	2000	INE, Cens 2000
Taux d'inflation (IPC) (%)	1,9	2002	INE
Taux d'échange nominal (moyenne annuelle) (dollar É.-U./escudo du Cap-Vert)	117,3	2002	BCV
Taux de croissance de la population (1990-2000) (%)	2,4	2000	INE
Ménages avec téléphone fixe (%)	51,9	2002	INE-IDRF 01-02
Ménages avec cellulaire (%)	20,0	2002	INE-IDRF 01-02
Ménages avec télévision (%)	49,1	2002	INE-IDRF 01-02
Ménages avec radio (%)	74,6	2002	INE-IDRF 01-02
Densité téléphonique par 100 habitants	15,5	2002	CVT

	<i>Indicateur</i>	<i>Année(s)</i>	<i>Source</i>
Éducation			
Taux de scolarisation de la population (4 ans et plus) (%)	38	2000	INE, Cens 2000
Espérance de vie scolaire (ans)	11,2		INE, Cens 2000
Temps de finalisation de l'EBI (ans)	6,7	2001/02	GEP/MEVRH
Hommes (%)	39		
Femmes (%)	37		
Taux d'analphabétisme (%)	25,2	2000	INE, Cens 2000
Taux brut de scolarisation à l'EBI (TBE) (%)	115,1	2002/03	GEP/MEVRH
Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire (%)	67,4	2002/03	GEP/MEVRH
Taux liquide de scolarisation (TLE) (%)			
Dans l'EBI (6 années de scolarité)	95,5	2002/03	GEP/MEVRH
Dans l'enseignement secondaire (5/6 années de scolarité)	56,6	2002/03	GEP/MEVRH
Investissement – éducation (escudos du Cap-Vert)	1 926 222 280	2003	GEP-MEVRHOE 2003
Dépenses de fonctionnement – éducation (escudos du Cap-Vert)	4 786 036 914	2003	GEP-MEVRHOE 2003
Santé			
Taux brut de natalité (par 1 000)	29,3	2000	INE, Cens 2000
Indice synthétique de fécondité (ISF)	4,0	2000	INE, Cens 2000
Taux brut de reproduction (TBR)	1,96	2000	INE
Taux de mortalité infantile (par 1 000)	32,2	2002	INE-Persp Dem
Espérance de vie (hommes/femmes en ans)	71,2	2002	INE-Persp Dem
Espérance de vie (femmes)	75,3	2002	INE-Persp Dem
Espérance de vie (hommes)	67,1	2002	INE-Persp Dem
Ratio médecin/habitant	1/2682	2002	GEP/MS
Ratio infirmier/habitant	1/1205	2002	GEP/MS
Conditions de vie			
Accès à l'eau potable (Fontaine, réseau et camion citerne) (%)	76,1	2002	INE-IDRF 01-02
Taux de couverture du réseau de distribution de l'eau potable (%)	33	2002	INE-IDRF 01-02
Ménages avec accès au réseau d'électricité (%)	58,5	2002	INE-IDRF 01-02
Ménages qui utilisent surtout le bois de feu dans la cuisine (%)	32,9	2000	INE, Cens 2000
Ménages qui utilisent surtout le gaz à la cuisine (%)	65,6	2000	INE, Cens 2000
Enfants de 0-5 ans avec un poids insuffisant pour l'âge (%)	5,8	2002	INE-IDRF 01-02
Niveau de confort de la population (%)		2000	INE, Cens 2000
Très bas	30,7		INE-IDRF 01-02
Moyen	14,8		
Très haut	16,3		

Annexe II

Matrice des résultats du programme du PNUD, FNUAP, UNICEF et du PAM

1. Consolidation de la gouvernance démocratique					
Priorité nationale : Promouvoir la bonne gouvernance, renforcer l'égalité et garantir l'équité afin de poursuivre la progression du Cap-Vert vers des niveaux soutenables de développement					
Effets du PNUAD : Les institutions nationales veillent à l'application de politiques basées sur l'approche des droits humains et d'équité en vue de garantir la bonne gouvernance et le succès de la sortie du Cap-Vert du groupe des PMA					
Sous-programme des quatre agences	Effets des sous-programmes	Produits	Rôle des partenaires	Ressources (1 000 dollars É.-U.)	
				Ressources ordinaires	Autres ressources (à mobiliser)
1. Appui à la sortie du Cap-Vert du groupe des PMA	1.1 Les institutions et les populations définissent et appliquent des stratégies appropriées pour la consolidation des acquis socioéconomiques dans le contexte de la sortie du Cap-Vert des PMA.	1.1.1. Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre de la stratégie de sortie des PMA sont renforcées et les ressources appropriées mobilisées (organisation de tables rondes sectorielles, négociations internationales, échange d'expérience).	PNUD (C) RN : DGCI, DGP	PNUD : 400	PNUD : 400
		1.1.2. Les capacités de gestion et de coordination de l'aide internationale et les connaissances des nouvelles modalités de transfert des ressources sont renforcées.	PNUD (C) RN : DGCI, DGP	PNUD : 150	PNUD : 400
		1.1.3. Les conditions durables sont créées pour la transition vers un programme national de cantines intégré dans le système éducatif.	PAM (C) RN : MEVRH, ICASE, DSSA	PAM : 176	
		1.1.4. La stratégie de communication sur les effets de la transition est mise en place.	PNUD (C) FNUAP (A) UNICEF (A) RN : DGCI, DGP	PNUD : 100 FNUAP : 50	
2. Amélioration du système judiciaire, droits humains, égalité des sexes	2.1. Les capacités nationales sont renforcées pour promouvoir les droits humains, lutter contre la drogue et assurer la sécurité des citoyens	2.1.1. Les capacités des institutions nationales chargées de la lutte contre la drogue et de la garantie de la sécurité des personnes et des biens sont renforcées.	PNUD (C) OMS (A) RN : MJ, CCCD	PNUD : 100	PNUD : 50
		2.1.2. Les capacités de l'État et de la société civile en matière de promotion et de défense des droits humains sont renforcées.	PNUD (C) FNUAP (A) RN : MJ, CNDH, ICF	PNUD : 200 FNUAP : 250	PNUD : 100 FNUAP : 200

	2.2. Les institutions nationales assurent l'application de l'égalité et l'équité des sexes dans les domaines politique, économique social et culturel	2.2.1. Le cadre légal est appliqué en vue de mieux répondre aux exigences en matière d'équité et d'égalité des sexes.	FNUAP (C) PNUD (A) UNICEF (A) RN : Ministères sectoriels, ICF	FNUAP : 100	PNUD : 100
		2.2.2. Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre du Plan national pour l'égalité et l'équité des sexes sont développées et renforcées.	FNUAP (C) PNUD (A) RN : Ministères sectoriels, ICF	FNUAP : 300 PNUD : 100	
3. Réforme et modernisation de l'administration publique et transparence fiscale	3.1. Les réformes de l'état et le renforcement des capacités institutionnelles et de la société d'information répondent mieux aux attentes des citoyens	3.1.1. L'Administration publique capverdienne répond de manière plus performante aux attentes des citoyens (renforcement des capacités, maison du citoyen).	PNUD (C) RN : MREAP, INAG	PNUD : 150	PNUD : 50
		3.1.2. Le Parlement capverdien est plus proche des citoyens et fonctionne plus efficacement dans ses activités législatives et de contrôle de l'action du Gouvernement.	PNUD (C) FNUAP (A) RN : AN, RMP, RPPD	PNUD : 100 FNUAP : 100	PNUD : 50
		3.1.3. Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre du Plan national de la gouvernance électronique sont renforcées.	PNUD (C) RN : MREAP, AN, CNE, DGAE, NOSI, MS	PNUD : 175	PNUD : 50
		3.1.4. Des programmes d'éducation et d'information pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication et transformation du Cap-Vert.	PNUD (C) RN : NOSI	PNUD : 175	PNUD : 50
		3.1.5. Le système/processus électoral renforcé devient plus participatif.	PNUD (C) RN : CNE, DGAE	PNUD : 100	PNUD : 50
4. Décentralisation et politiques publiques locales	4.1. Le pouvoir décentralisé et développement local répondent de manière efficace et efficiente aux préoccupations socioéconomiques des populations locales	4.1.1. Les capacités de gestion des collectivités locales sont renforcées.	PNUD (C) UNICEF (A) RN : SED, ANMCV	PNUD : 200	PNUD : 100
		4.1.2. L'allocation et le suivi de l'utilisation des ressources budgétaires municipales sont réalisés avec la participation citoyenne en vue d'améliorer les dépenses dans les secteurs sociaux et des enfants.	UNICEF (C) PNUD (A) RN : ONG, MF, SED, municipalités, ANMCV	UNICEF : 100 PNUD : 100	PNUD : 50

		4.1.3 Les systèmes d'information pour le suivi de la réalisation des droits des enfants sont mis en place dans les municipalités.	UNICEF (C) PNUD (A) RN : MF, SED, municipalités, ANMCV.	UNICEF : 100	UNICEF : 100
--	--	---	---	-----------------	-----------------

(C) = Agence chef de file; (A) = Appui; (RN) = Responsables nationaux

2. Promotion de la croissance et des opportunités économiques pour les plus vulnérables					
Priorité nationale : Réduire l'extrême pauvreté et la faim; Promouvoir les droits socioéconomiques en vue de lutte contre la pauvreté					
Effets du PNUAD : Les communautés les plus vulnérables sont incluses et sont parties prenantes au processus de développement socioéconomique du pays					
<i>Sous-programme des quatre agences</i>	<i>Effets des sous-programmes</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (1 000 dollars É.-U.)</i>	
				<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources (à mobiliser)</i>
5. Politiques et stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté	5.1. Les populations les plus vulnérables sont intégrées dans les mécanismes de développement à travers des politiques et programmes appropriés	5.1.1 Le système de suivi du DECRP/OMD et le système national des statistiques sont rendus opérationnels.	PNUD (C) FNUAP (A) UNICEF (A) RN : DGP, INE, Ministères sectoriels	FNUAP : 150 PNUD : 150	FNUAP : 200 PNUD : 80
		5.1.2 L'actualisation et la révision du DECRP sont assurées.	PNUD (C) UNICEF (A) FNUAP (A) RN : DGP, INE, Ministères sectoriels	PNUD : 80 FNUAP : 50	PNUD : 50
		5.1.3. Les politiques facilitant un meilleur accès aux produits de base sont approuvées.	PNUD (C) RN : DGP	PNUD : 30	PNUD : 70
6. Population et développement	6.1 Les institutions nationales assurent l'intégration des variables démographiques dans les politiques et programmes de développement	6.1.1 Les capacités nationales sont renforcées en vue de l'intégration des variables démographiques dans les politiques et programmes de développement.	FNUAP(C) RN : DGP	FNUAP : 100	
		6.1.2 La connaissance de la dynamique de population (en relation avec la famille, les migrations, la fécondité des jeunes et les violences domestiques) est accrue.	FNUAP (C) RN : DGP	FNUAP : 250	

7. Politiques sectorielles pour l'amélioration de la compétitivité	7.1. La participation des populations vulnérables au développement et à la promotion de l'entrepreneuriat est promue pour assurer leur meilleure insertion dans le tissu économique et social	7.1.1. Le système de microcrédit est fonctionnel.	PNUD (C) RN : MTS	PNUD: 150	
		7.1.2. Des politiques et stratégies d'accès à la terre sont mises en œuvre.	PNUD (C) RN : MAAP	PNUD: 25	PNUD: 20
		7.1.3. Les capacités de participation des plus démunis dans le marché de l'emploi sont renforcées.	PNUD (C) RN : DGP	PNUD: 150	
		7.1.4. Les capacités d'intervention des associations communautaires et du volontariat dans le développement économique sont renforcées.	PNUD (C) RN : DGP, SEJS	PNUD: 150	
		7.1.5. Les politiques de promotion des activités en faveur des populations démunies dans le secteur agricole et la pêche, de l'industrie légère, du tourisme, de l'artisanat et des savoir-faire traditionnels sont appliquées	PNUD (C) RN : MAAP, DGDT	PNUD: 200	PNUD: 100
		7.1.6. Les capacités institutionnelles et humaines d'intervention du secteur privé dans l'économie sont renforcées.	PNUD (C) RN : Chambres de Commerce	PNUD: 350	PNUD: 200

3. Gestion durable de l'environnement et prévention et réponse aux catastrophes					
Priorité nationale : Développer les infrastructures, promouvoir l'utilisation des terres et assurer la protection de l'environnement					
Effets du PNUAD : Les populations et les institutions nationales sont partie prenantes dans la gestion durable de l'environnement et veillent à l'application des principes de maintien durable de la qualité des ressources					
<i>Sous-programmes des quatre agences</i>	<i>Effets des sous-programmes</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (1 000 dollars É.-U.)</i>	
				<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources (à mobiliser)</i>
8. Développement des capacités pour le suivi et la gestion des ressources naturelles	8.1. Les institutions nationales appliquent les cadres stratégiques et légaux ainsi que les mécanismes de suivi et de gestion de l'environnement	8.1.1. Les communications nationales sur les conventions de Rio sont formulées et diffusées.	PNUD (C) RN : MAAP		PNUD : 40
		8.1.2. Le système d'information et de suivi de l'environnement devient fonctionnel.	PNUD (C)	PNUD : 80	PNUD : 280
		8.1.3. Les capacités nationales pour la gestion de l'environnement sont développées selon un plan d'action en conformité avec les objectifs du PANA II.	PNUD (C) RN : MAAP	PNUD : 170	PNUD : 430

9. Gestion durable des ressources naturelles (mise en œuvre des conventions)	9.1. Les populations sont impliquées dans la sauvegarde et la gestion des ressources naturelles en tant que patrimoine national et source de développement économique	9.1.1. Le plan d'action national pour l'adaptation du Cap-Vert aux changements climatiques est formulé et mis en œuvre.	PNUD (C) RN : MAAP	PNUD : 200	PNUD : 540
		9.1.2. Les communautés maîtrisent et appliquent les outils de gestion en matière de biodiversité terrestre et marine.	PNUD (C) RN : MAAP	PNUD : 4 365	PNUD : 1 490
		9.1.3. Les communautés maîtrisent et appliquent les techniques de lutte contre la désertification.	PNUD (C) RN : MAAP	PNUD : 150	PNUD : 755
		9.1.4. Les jeunes volontaires contribuent à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre d'activités de l'environnement.	PNUD (C) RN : MAAP, SEJS	PNUD : 150	PNUD : 300
		9.1.5. Les communautés appliquent les outils d'utilisation durable des ressources naturelles à travers l'accès aux petites subventions.	PNUD (C) RN : MAAP	PNUD : 50	PNUD : 450
10. Prévention et réponse aux catastrophes	10.1. Les institutions nationales et la société civile assurent la gestion préventive et la réponse aux désastres (sécheresse, éruption volcanique, catastrophe chimique)	10.1.1. Les capacités des institutions nationales sont renforcées en matière de réponse aux désastres.	PNUD (C) UNICEF (A) RN : SNPC	PNUD : 320	PNUD : 330
		10.1.2. La carte de risque et de vulnérabilité est établie.	PNUD (C) UNICEF (A) RN : SNPC	PNUD : 60	PNUD : 40
		10.1.3. Les plans stratégiques de prévention et de réponse aux désastres sont élaborés et appliqués.	PNUD (C) FNUAP (A) UNICEF (A) RN : SNPC	PNUD : 120 FNUAP : 100	PNUD : 130

4. Développement du capital humain et réforme du secteur social					
Priorité nationale : Développer le capital humain et orienter le système de l'enseignement/formation vers les domaines prioritaires du développement					
Effets du PNUAD: Les institutions nationales, municipales et de la société civile assurent la prise en compte des droits à l'inclusion socioéconomiques des populations dans le contexte de la transition sociodémographique en cours					
<i>Sous-programmes des quatre agences</i>	<i>Effets de sous-programmes</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (1 000 dollars É.-U.)</i>	
				<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources (à mobiliser)</i>
11. Modernisation et expansion du système éducatif et de santé	11.1. Les populations les plus vulnérables, exercent leurs droits à l'accès aux services d'éducation et de santé de qualité	11.1.1. Les capacités du Ministère des finances et de l'Assemblée nationale sont renforcées pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable des services sociaux, de suivi et de diffusion de l'information du budget du secteur social.	UNICEF (C) PNUD (A) PAM (A) RN : MF, AN	UNICEF : 300	
		11.1.2. Les structures d'accueil de qualité de la petite enfance sont augmentées et renforcées avec la participation de la population et la mise en place d'un cadre de référence.	UNICEF (C) RN : MEVRH	UNICEF : 200	UNICEF : 200
		11.1.3. La qualité de l'enseignement de base est améliorée.	UNICEF (C) RN : MEVRH	UNICEF : 250	UNICEF : 200
		11.1.4. Les structures de protection sociale, de la petite enfance et de l'enseignement de base assurent l'appui social, nutritionnel et en santé scolaire des populations cibles, en particulier les plus vulnérables.	PAM (C) UNICEF (A) RN : MEVRH	PAM : 5 432	
		11.1.5. Les populations juvéniles, scolaires et non scolaires, ont une meilleure connaissance pour l'exercice des droits humains, la citoyenneté et les compétences sociales.	FNUAP (C) UNICEF (A) RN : MEVRH, SEJS	FNUAP : 300	
		11.1.6. Les populations, en particulier les jeunes, sont mieux habilitées en matière de comportements sociaux et de santé y compris le VIH/sida.	FNUAP (C) PNUD (A) UNICEF (A) RN : MS, CCS-SIDA, SEJS	FNUAP : 170	

		11.1.7. Les populations participent à la gestion et au financement, de manière équitable, des services sociaux de base.	FNUAP (C) UNICEF (A) RN : MFP, Ministères sectoriels, INPS	FNUAP: 180	
		11.1.8. Le système national de formation professionnelle et alphabétisation d'adultes est renforcé en vue de garantir sa qualité et durabilité	PNUD (C) BIT (A) RN : MEVRH		PNUD : 50
	11.2. Les institutions nationales assurent la mise en œuvre et le suivi des progrès dans la réalisation des droits humains relatifs aux services sociaux de base	11.2.1. Les institutions nationales sont appuyées pour la mise en œuvre des réformes du secteur de la santé permettant de garantir un accès équitable et une meilleure efficacité des services.	FNUAP (C) UNICEF (A) RN : MS, MFP	FNUAP : 100	
		11.2.2. Les populations, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès à un paquet minimum de services de santé de qualité y compris les médicaments essentiels.	UNICEF (C) FNUAP (A) RN : MS	FNUAP : 100 UNICEF : 150	FNUAP : 300 UNICEF : 200
		11.2.3. Les institutions nationales sont appuyées dans la mise en œuvre d'un système d'information permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes et services.	PNUD (C) UNICEF (A) FNUAP (A) RN : MS, CCS- SIDA, INE	FNUAP : 50	PNUD : 80
		11.2.4. Les institutions nationales sont appuyées dans la mise en œuvre du plan stratégique national des ressources humaines pour la santé.	FNUAP (C) RN : MS, MEVRH, MFP	FNUAP : 100	FNUAP: 100
		11.2.5. Les populations ont un accès élargi aux services de SR de qualité avec une attention spécifique aux jeunes et aux hommes.	FNUAP (C) UNICEF (A) RN: MS, SEJS	FNUAP : 200	FNUAP : 200
12. Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida	12.1. Les institutions nationales et la société civile sont renforcées pour lutter efficacement contre l'épidémie de VIH/sida	12.1.1. Les personnes en situation de vulnérabilité ont un accès amélioré à la prévention des risques aux IST/VIH.	PNUD (C) FNUAP (A) UNICEF (A) PAM (A) RN : MS, CCS- SIDA	FNUAP : 50	⇒ PNUD : 80 FNUAP : 300 UNICEF : 100

		12.1.2. La prise en charge des personnes vivant avec le VIH/Sida et leur famille est renforcée.	PNUD (C) UNICEF (A) FNUAP (A) PAM (A) RN : MS, CCS-SIDA, municipalités	⇒ PNUD : 40	PNUD : 730 FNUAP : 100 UNICEF : 100
		12.1.3. La participation des ONG et des leaders de la société civile, secteur privé, secteur public et politique pour lutter efficacement contre l'épidémie de VIH/sida est renforcée.	PNUD (C) FNUAP (A) UNICEF (A) RN : MS, CCS-SIDA, municipalités	PNUD : 20 FNUAP : 100	PNUD : 80 FNUAP : 100 UNICEF : 100
		12.1.4. Les connaissances sur la dynamique de l'épidémie de VIH/sida et la disponibilité des mécanismes de suivi et évaluation sont améliorées.	PNUD (C) FNUAP (A) UNICEF (A) RN : MS, CCS-SIDA, municipalités, INE	⇒ PNUD : 40 FNUAP : 100	PNUD : 80 FNUAP : 200 UNICEF : 100
		12.1.5. La mobilisation et pérennisation des ressources financières et techniques sont appuyées.	PNUD (C) UNICEF (A) FNUAP (A) RN : MS, CCS-SIDA, municipalités	PNUD : 40 FNUAP : 50	⇒ PNUD : 40

5. Protection sociale					
Priorité nationale : Améliorer l'efficacité et la durabilité du système de protection sociale					
Effets du PNUAD : Les institutions nationales et municipales assurent un système de protection sociale efficace et durable					
<i>Sous-programmes des quatre agences</i>	<i>Effets de sous-programmes</i>	<i>Produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources (1 000 dollars É.-U.)</i>	
				<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources (à mobiliser)</i>
13. Efficacité et durabilité de la protection sociale	13.1. Les populations vulnérables, particulièrement les enfants et les adolescents, exercent leurs droits à la protection sociale, à l'eau et l'assainissement.	13.1.1. Le cadre légal et institutionnel est révisé pour assurer la protection intégrale des droits des enfants et adolescents.	UNICEF (C) RN : MJ, MTS., ICM	UNICEF : 450	UNICEF : 300
		13.1.2. Des systèmes de protection intégrale des enfants et adolescents sont mis en place dans chaque municipalité.	UNICEF (C) RN : MJ, MTS, ICM, municipalités, SED, ANMCV.	UNICEF :20 0	
		13.1.3. Un système de justice pénal juvénile est mis en place.	UNICEF (C) RN : MJ, MTS., ICM		UNICEF : 100
		13.1.4. Un observatoire citoyen sur les droits des enfants est créé et devient fonctionnel.	UNICEF (C) RN : ONG, société civile.	UNICEF : 150	UNICEF : 100
		13.1.5. Les capacités des institutions nationales centrales et locales et de la société sont renforcées pour a) l'augmentation de l'accès et la qualité des services d'approvisionnement en eau et assainissement; b) l'amélioration de l'hygiène scolaire et communautaire.	UNICEF (C) PNUD (A) OMS (A) RN : MEVRH, MAAP, INGRH, municipalités	UNICEF : 450	UNICEF : 550 PNUD : 100